

**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

L'an deux mille vingt quatre

Le deux août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 juillet 2024

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Roland Rémondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Zoé Buckley, Monsieur Olivier Morelle

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir donné à Madame Marie-Thérèse Dejeu)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : vente de l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers et de l'ancienne lame à neige**

La commune possède encore à ce jour :

- l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers : Marque Toyota- Type FJ45 – Land Cruiser – date 1<sup>ère</sup> immatriculation 22/04/1976 – 63494 km – Essence – 22 CV
- l'ancienne étrave de déneigement, lame à neige d'une largeur d'ouverture de 3m50, adaptable sur une plaque Setra – année d'achat 1992

Monsieur le Maire propose de mettre en vente ces deux équipements.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de mettre en vente, en l'état, l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers de marque Toyota et l'ancienne étrave de déneigement
- fixe une mise à prix initiale de deux mille euros pour le Toyota et de neuf cents euros pour l'ancienne étrave de déneigement
- décide que toute offre devra être déposée, en mairie, avant le 30 septembre 2024, sous enveloppe cachetée en mentionnant sur l'enveloppe « NE PAS OUVRIR VENTE TOYOTA » ou « NE PAS OUVRIR VENTE ETRAVE » selon la destination de l'enchère.
- décide que chacun des équipements sera attribué à la personne ayant fait la proposition financière la plus avantageuse

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



La Secrétaire de séance

Marie-Thérèse DEJEY